

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 mai 2017 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2017 (57^e promotion)

NOR : AFSS1730274A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2013 fixant les modalités d'application de l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale en ce qui concerne l'organisation des concours, les modalités d'inscription, la nature et l'organisation des épreuves, le contenu des programmes, la composition et l'organisation des jurys et les règles de discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 17 août 2016 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2017 (57^e promotion) ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 23 mars 2017,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés :

Mme Ginon (Anne-Sophie), maître de conférences en droit privé à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, présidente du jury.

M. Blanc (François-Emmanuel), directeur de l'Association hospitalière Nord Artois cliniques (AHNAC), vice-président du jury.

Article 2

Sont nommés :

Membres du jury plénier

M. Barbot (Jean-Claude), directeur de la caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire.

M. Chailland (Alain), conseiller maître à la Cour des comptes.

M. Khennouf (Mustapha), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales.

M. Lebelle (Francis), directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Lore (Eloïse), directrice de la caisse du régime social des indépendants des professions libérales.

Mme Miny (Frédérique), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire.

M. Roulet (Vincent), maître de conférences à l'université François-Rabelais de Tours.

Mme Torresin (Anne-Laure), directrice générale de la caisse de mutualité sociale agricole Alpes-Vaucluse.

Article 3

Sont nommés :

Correcteurs associés pour les épreuves écrites obligatoires

M. Bernard (Michel), professeur agrégé en sciences économiques, enseignant en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

M. Bonnet (Xavier), rapporteur à la 6^e chambre de la Cour des comptes.

M. Camus (Aurélien), docteur en droit public, chargé de cours à l'université Paris Ouest-Nanterre-La Défense.

Mme Dauffy (Laurence), directrice de la régulation et de l'action en santé à la caisse primaire d'assurance maladie de Paris.

Mme Jamot-Robert (Christelle), directrice générale de la caisse de mutualité sociale agricole d'Alsace.

Mme L'Henaff (Anne-France), professeure agrégée, enseignante en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

Mme Poisneuf (Christelle), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de Vendée.

M. Ramon-Baldié (Pierre), directeur adjoint de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Rhône-Alpes.

Mme Sisakoun (Sylvie), professeure agrégée, enseignante en CPGE au lycée de Rebours, à Paris.

M. Trapeaux (Jérôme), directeur du centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac.

Mme Trotabas (Neïla), coordonnatrice nationale – mutualisation interrégionales et interbranches à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Article 4

Sont nommés :

Examineurs spécialisés pour les épreuves techniques orales

Droit public

M. Frangi (Marc), maître de conférences à l'Institut de sciences politiques de Lyon.

M. Trouilly (Pascal), maître des requêtes au Conseil d'État.

Droit du travail

Mme Julliot (Sophie), maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit de Saint-Étienne.

M. Sirot (Philippe), secrétaire général de la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

Économie

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme L'Harmet Odin (Corinne), maître de conférences en sciences économiques à l'institut d'administration des entreprises de Saint-Étienne.

Gestion comptable et financière

Mme Coll (Laurence), agent comptable de la caisse d'allocations familiales du Tarn.

M. Garcia (Manuel), maître de conférences en sciences de gestion à l'institut universitaire technologique de Saint-Étienne.

Questions sanitaires et de protection sociale

M. Coursier (Philippe), directeur du master professionnel droit de la protection sociale à l'université Montpellier-I.

Mme Draicchio (Christiane), directeur projet « indemnités journalières » à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Santé publique

Mme Durand (Anne-Marie), directrice de la santé publique à l'agence régionale de santé Rhône-Alpes.

Dr Prieur (Jean-Paul), directeur de la direction régionale du service médical des Pays de la Loire.

Science politique

M. Rozan (Arnaud), directeur de l'évaluation et de la stratégie à la Caisse nationale des allocations familiales.

Mme Sala-Pala (Valérie), enseignante-chercheuse en science politique à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne.

Statistiques

Mme Maumy-Bertrand (Myriam), maître de conférences à l'institut de recherche mathématique avancée de l'université de Strasbourg.

M. Vassort (Stéphane), directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales.

Article 5

Sont nommés :

Suppléants

Jury plénier

M. Bonnet (Xavier), rapporteur à la 6^e chambre de la Cour des comptes.

M. Chevalier (Claude), directeur de la caisse d'allocations familiales de l'Isère.

M. Lacroix (Guillaume), directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines.

Mme Paulian-Soula (Clémence), directrice adjointe de la caisse d'allocations familiales de la Charente-Maritime.

M. Péquignot (Jean-Pierre), retraité, ancien directeur de la caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

Jury des épreuves techniques orales

M. Ben Khalifa (Lasad), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie des Landes.

M. Bouilloux (Alain), maître de conférences à l'université Lyon-II.

Mme Greffet (Fabienne), maître de conférences à l'université de Nancy.

Article 6

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mai 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
J. BOSREDON